

## NOTICE D'INFORMATION CONFIDENTIELLE

La présente notice est confidentielle et ne doit être utilisée qu'à des fins internes. Le contenu ne peut être reproduit ou distribué auprès du public ou de la presse. Les lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires interdisent une telle distribution. Cette notice doit être lue conjointement avec le prospectus provisoire daté du 17 Décembre 2015 (le «Prospectus») qui a été déposé auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités similaires dans toutes les provinces et territoires. Rien ne garantit que les renseignements figurant aux présentes, bien qu'ils proviennent de sources que nous estimons fiables, sont exacts ou exhaustifs. La présente notice est fournie uniquement à titre informatif et elle ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres qui y sont mentionnés. Aucune vente ni aucune offre visant l'achat de titres ne sera acceptée tant qu'un visa ne sera pas délivré pour le prospectus définitif. Les termes importants utilisés aux présentes, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE



JANVIER 2016

### MAPLE LEAF SHORT DURATION 2016 FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP CATÉGORIE QUÉBEC

PORTEFEUILLE QUÉBEC – PLACEMENT MAXIMAL : 10 MILLIONS DE DOLLARS

25 \$ LA PART

#### OBJECTIF DE PLACEMENT DU PORTEFEUILLE QUÉBEC

L'objectif de placement du portefeuille Québec consiste à procurer aux porteurs de parts de catégorie Québec (les « commanditaires de la catégorie Québec ») un placement dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles principalement au Québec en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts de catégorie Québec et de procurer une plus-value du capital et/ou un revenu aux commanditaires de la catégorie Québec. **Les commanditaires de la catégorie Québec doivent être résidents du Québec ou être assujettis à l'impôt sur le revenu au Québec.**

**Veillez vous reporter au prospectus pour obtenir des détails sur le placement de parts du portefeuille national.**

#### POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

##### Gestion de portefeuille d'une équipe chevronnée

- Jim Huang (T.I.P. Wealth Manager Inc.) a acquis une grande expérience dans la gestion de fonds de ressources. Il a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'organismes de placement collectif (OPC) et d'actifs institutionnels, ainsi que 20 autres sociétés en commandite accréditives ouvertes.

##### Placement accréditif de courte durée

- La Société s'engage à procurer des liquidités aux investisseurs après une période de détention d'environ 12 à 18 mois.

##### Des déductions fiscales intéressantes pour les investisseurs qui résident au Québec

- Au total, jusqu'à 130 % du placement initial devrait être déductible en 2016.

##### Portefeuille diversifié composé de titres du secteur des ressources naturelles susceptible de procurer une plus-value du capital et un revenu

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources naturelles composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, la mise en valeur et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables.
- La protection cible contre la chute des cours est de 60 % sur le placement initial.

##### Liquidité

- Une opération de liquidité devrait être mise en œuvre au plus tard le 30 juin 2017.

#### GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE D'EXPÉRIENCE



JIM HUANG, CFA, CGA  
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

##### JIM HUANG, CFA, CGA, GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

- Président de T.I.P. Wealth Manager; il compte plus de 20 ans d'expérience dans la gestion des placements.
- Ancien vice-président et gestionnaire de portefeuille de Natcan Investment Management Inc. et de la société qu'elle a remplacée Gestion Altamira Ltée.
- Vaste expérience de la gestion d'OPC axés sur le secteur des ressources naturelles et des fonds accréditifs de ce secteur; M. Huang a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'OPC et d'actifs institutionnels.

#### CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE NATIONALE

Mardi, Janvier 5, 2016 au 16:15 (HE). Composez le 416-216-4169 ou le 1-866-465-5079. Mot de passe : 9541211#.  
Retransmission au 1-888-843-7419. Mot de passe : 9541211#.

#### MEMBRES DU SYNDICAT

##### Banque Scotia

BMO Marchés des capitaux

CIBC

Financière Banque Nationale Inc.

GMP Valeurs Mobilières S.E.C.

Corporation Canaccord Genuity

Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Placements Manuvie incorporée

Raymond James Ltée

Valeurs mobilières Burgeonvest  
Bick Limitée

Valeurs mobilières  
Dundee Ltée

Société de Valeurs  
Global Inc.

Industrielle Alliance  
Valeurs mobilières inc.

Valeurs mobilières  
Banque Laurentienne inc.

## SOMMAIRE DU PLACEMENT

<b>Émetteur :</b>	Maple Leaf Short Duration 2016 Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »)
<b>Titres offerts :</b>	Parts de société en commandite de catégorie Québec (« parts de catégorie Québec ») et parts de société en commandite de catégorie nationale (« parts de catégorie nationale »); veuillez consulter le prospectus pour des détails.
<b>Placement maximal :</b>	Placement maximal – portefeuille Québec : 10 000 000 \$ (400 000 parts de catégorie Québec).
<b>Placement minimal :</b>	Placement minimal : 2 500 000 \$ (100 000 parts de catégorie Québec et/ou parts de catégorie nationale). Pour autant que le montant minimal soit augmenté à 200 000 parts de catégorie Québec, dans le cas où le placement minimal de parts de catégorie Nationale ne soit pas atteint.
<b>Prix :</b>	25,00 \$ la part.
<b>Souscription minimale :</b>	200 parts (5 000 \$). Des souscriptions supplémentaires peuvent être effectuées en multiple de une part.
<b>Emploi du produit :</b>	Il s'agit d'une mise en commun sans droit de regard. La société en commandite investira ses fonds dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire dans certaines sociétés de production d'énergie renouvelable.
<b>Commandité :</b>	Maple Leaf Short Duration 2016 Flow-Through Management Corp. (le « commandité »)
<b>Gestionnaire :</b>	CADO Investment Fund Management Inc. (le « gestionnaire »)
<b>Gestionnaire de placements :</b>	T.I.P. Wealth Manager Inc. (le « gestionnaire de placements »)
<b>Objectif de placement :</b>	Procurer aux commanditaires de la catégorie Québec un placement dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles principalement au Québec en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts de catégorie Québec et de procurer une plus-value du capital et/ou un revenu aux commanditaires de la catégorie Québec.
<b>Stratégie de placement :</b>	Atteindre les objectifs de placement du portefeuille Québec au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et par la gestion active de portefeuilles diversifiés d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et qui : i) ont des actions inscrites à la cote d'une bourse nord-américaine; ii) ont des équipes de direction chevronnées qui ont fait leurs preuves et qui ont de l'expérience; iii) ont instauré des programmes d'exploration ou des programmes d'exploration, de mise en valeur et/ou de production solides; iv) ont des actions qui représentent une bonne valeur et qui offrent une possibilité de plus-value du capital ou de revenu; v) respectent certains autres critères figurant dans les lignes directrices en matière de placement.
<b>Opération de liquidité :</b>	Deviendrait être mise en œuvre au plus tard le 30 juin 2017. Veuillez vous reporter à la rubrique « Opération de roulement avec un OPC » (ci-après).
<b>Admissibilité de la société en commandite :</b>	Les parts <b>ne</b> sont <b>pas</b> des placements admissibles aux fins des REER, des FERR, des RPDB, des REEE, des REEI ou des CELI.
<b>Honoraires du commandité :</b>	Au total, 2 % de la valeur liquidative de chaque catégorie, calculés et versés mensuellement.
<b>Prime liée au rendement :</b>	Le commandité aura droit à une prime liée au rendement à l'égard de chaque catégorie qui correspond à 20 % du produit : a) du nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date de la prime liée au rendement; et b) de l'excédent de la valeur liquidative par part de cette catégorie à la date de la prime liée au rendement (avant de donner effet à la prime liée au rendement) plus le total des distributions par part de cette catégorie sur 28,00 \$.
<b>Commission de vente :</b>	3,50 % du prix par part.
<b>Clôture initiale prévue :</b>	Mi-Février 2016.

## OPÉRATION DE ROULEMENT AVEC UN OPC

- Afin de procurer aux commanditaires une liquidité et une possibilité de croissance du capital et du revenu à long terme, le commandité a l'intention de mettre en œuvre une opération de liquidité au plus tard le 30 juin 2017. À l'heure actuelle, le commandité prévoit que l'opération de liquidité sera une opération de roulement avec un organisme de placement collectif. L'opération de liquidité sera mise en œuvre sur préavis d'au moins 60 jours aux commanditaires.
- Aux termes de l'opération de roulement avec un OPC, les commanditaires recevront des actions rachetables d'un OPC avec imposition reportée.
- Le gestionnaire a créé la Catégorie de ressources Maple Leaf, une catégorie de titres de Société de fonds Maple Leaf Itée, une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada. Le portefeuille de la Catégorie de ressources Maple Leaf est géré par le gestionnaire de placements, et il est prévu que cette catégorie sera l'OPC qui participera à l'opération de roulement avec un OPC, si elle est mise en œuvre.
- La réalisation de l'opération de roulement avec un OPC ou de toute autre opération de liquidité nécessitera l'obtention de toutes les approbations requises.



CATÉGORIE DE RESSOURCES MAPLE LEAF

## POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

### Gestion de portefeuille d'une équipe chevronnée

- ▶ Jim Huang a acquis une grande expérience dans la gestion des fonds de ressources. Il a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'OPC et d'actifs institutionnels, ainsi que 20 autres sociétés en commandite accréditives antérieures.

### Une déduction fiscale de 130 % en 2016

- ▶ Une déduction fiscale en 2016 pouvant atteindre 130 % du coût du placement.

### Concentration sur le secteur des ressources naturelles

- ▶ Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources naturelles composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables. L'accent est mis sur des sociétés exploitant des ressources naturelles dont les équipes de direction sont expérimentées et qui peuvent procurer une plus-value du capital et un revenu. Le gestionnaire de placements choisira les actions des sociétés exploitant des ressources naturelles au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative rigoureuse, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et gèrera activement le portefeuille de placements de la société en commandite.

### Gestion du risque et possibilité d'une plus-value du capital

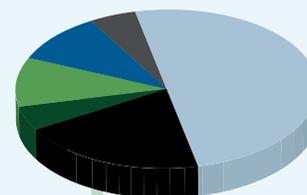
- ▶ Une protection à hauteur de 61 % contre la chute du cours (selon l'hypothèse d'une émission maximale et d'un taux marginal d'imposition de 53,3 %).
- ▶ La « fraction à risques » correspond à 32,47% du coût du placement (selon l'hypothèse d'une émission maximale).

### Liquidité

- ▶ L'opération de roulement avec un OPC avec imposition reportée devrait être mise en œuvre au plus tard le 30 juin 2017.

### RÉPARTITION CIBLE DE L'ACTIF DU PORTEFEUILLE QUÉBEC

(sous réserve de ce qui est disponible au moment du placement)



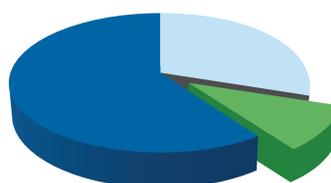
■	MÉTAUX PRÉCIEUX 50 %
■	MÉTAUX DE BASE 20 %
■	PÉTROLE 10 %
■	GAZ 10 %
■	URANIUM 5 %
■	MATÉRIAUX EN VRAC 5 %

## GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EXPÉRIMENTÉ



JIM HUANG, CFA, CGA  
GESTIONNAIRE DE  
PORTEFEUILLE

- ▶ Jim Huang, CFA, CGA, est président et gestionnaire de portefeuille de T.I.P. Wealth Manager Inc., et agira comme gestionnaire de portefeuille pour le compte du gestionnaire de placements.
- ▶ Il compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des placements et était vice-président et gestionnaire de portefeuille de Natcan Investment Management Inc. et la société qu'elle a remplacée Gestion Altamira Ltée, de novembre 1998 à mars 2006. Auparavant, de février 1996 à novembre 1998, il était analyste principal de recherche/chef des placements chez Sun Life du Canada.
- ▶ M. Huang a amorcé sa carrière auprès de BBN James Capel Inc. et de First Energy Capital Corp., toutes deux situées à Calgary, en Alberta.
- ▶ À titre de gestionnaire principal ou de cogestionnaire, alors qu'il travaillait auprès de Natcan/Altamira, M. Huang gérait ou cogérait des actifs d'OPC et des actifs institutionnels de plus de 2 milliards de dollars, y compris la totalité des produits dans le domaine des ressources et des titres à revenu des groupes d'OPC Altamira et Banque Nationale. Le Fonds énergétique Altamira, le Fonds ressources Altamira, le Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira et AltaFund (un fonds d'actions canadiennes mettant l'accent sur l'Ouest canadien) ont obtenu des rendements de premier ordre au sein de leurs secteurs et se sont mérités des prix et une couverture médiatique positive pendant la gestion de M. Huang.
- ▶ M. Huang a acquis une certaine expérience dans la gestion et la cogestion de portefeuilles des sociétés en commandite accréditives suivantes, ainsi que d'autres moyens de placement accréditifs offerts par souscription privée.



### RÉPARTITION DES PLACEMENTS DIVERSIFIÉE IDÉALE SELON JIM HUANG

60%

Critères  
De Sélection

- ▶ Direction d'expérience
- ▶ Chef de file reconnu dans son domaine
- ▶ Bonnes perspectives de croissance
- ▶ Bilan solide

30%

Critères de  
croissance

- ▶ Candidat pour une OPA
- ▶ Actifs sous-évalués
- ▶ Dans une phase descendante
- ▶ Nouvelle équipe de direction

10%

Critères  
risque/rendement

- ▶ Des Sociétés exploitant des ressources naturelles qui répondent aux critères mentionnés ci-dessus, mais qui ont été entravées par des facteurs tels que des modifications législatives défavorables, les travaux d'exploration initiaux, etc.

## SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCRÉDITIVE GÉRÉE PAR JIM HUANG

- Maple Leaf Short Duration 2015-II Flow-Through Limited Partnership, Catégorie nationale et Catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2015 Flow-Through Limited Partnership, Catégorie nationale et Catégorie Québec
- Maple Leaf 2014-II Flow-Through Limited Partnership, Catégorie nationale et Catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2014 Flow-Through Limited Partnership, Catégorie nationale et Catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2013 Flow-Through Limited Partnership, Catégorie nationale et Catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2012 Flow-Through Limited Partnership, Catégorie nationale et Catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2011-II Flow-Through Limited Partnership, Catégorie nationale et Catégorie Québec
- Maple Leaf Short Duration 2011 Flow-Through Limited Partnership
- Maple Leaf Short Duration 2010 Flow-Through Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2009 Limited Partnership
- Jov Diversified Quebec Flow-Through 2009 Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2008-II Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2008 Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2007 Limited Partnership
- Alpha Energy 2006 Flow-Through Fund
- Rhone 2005 Flow-Through Limited Partnership
- Rhone 2004 Flow-Through Limited Partnership

## LIGNES DIRECTRICES ET RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

La société en commandite a élaboré certaines lignes directrices en matière de placement qui régissent les activités de placement liées au portefeuille Québec. Ces lignes directrices en matière de placement prévoient, entre autres, que le portefeuille Québec effectuera des placements en fonction des politiques et restrictions suivantes :

PORTEFEUILLE QUÉBEC TYPE DE PLACEMENTS	RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT (pourcentage de la valeur liquidative à la date du placement)
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse	100 %
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est d'au moins 10 millions de dollars	Au moins 50 %
➤ Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles	Au plus 20 %
➤ Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 millions de dollars	Au plus 10 %

## APERÇU DU SECTEUR

Le Gestionnaire de placements estime que le secteur des Ressources continuera de générer des rendements solides à long terme, puisque les réseaux de distribution sont entravés par le faible prix actuel des produits de base et le sous-investissement qui en résulte, tandis que la demande ne cesse de croître en raison de l'émergence de nouveaux pôles économiques en dehors des régions développées traditionnelles. Le déséquilibre qui en résulte ne sera corrigé qu'au fil du temps, la hausse générale des prix des produits de base servant de signal du marché. En outre, les prix des produits de base sont généralement libellés en dollars américains, dollar qui demeure dans une tendance baissière à long terme puisque le pouvoir économique se déplace progressivement ailleurs. Toutes choses étant égales par ailleurs, les prix libellés en dollars américains devront augmenter pour faire contrepoids à cette baisse, contribuant davantage à l'impulsion ascendante. Une reconnaissance plus vaste des produits de base en tant que catégorie légitime de biens pourrait également augmenter les demandes d'investissement dans les produits de base de façon générale. Les principaux secteurs de ressources naturelles dans lesquels la société en commandite effectuera des placements sont les suivants :

## RESSOURCE MOTIFS DU PLACEMENT

### MÉTAUX PRÉCIEUX

L'or et d'autres métaux précieux peuvent être utilisés de diverses manières dans l'économie d'aujourd'hui, mais essentiellement leur rôle principal consiste à agir en tant que valeur refuge en période d'incertitude : par exemple, guerre, famine, récession, crise financière et fluctuation des devises. Compte tenu des nombreux enjeux auxquels sont confrontés les investisseurs de nos jours, cette fonction « refuge » devient de plus en plus importante, comme en témoigne la popularité croissante des fonds négociés en bourse investie directement dans l'or. Selon le « GFMS Annual Gold Survey » : l'Offre et la Demande mondiale 2015, comme la production a du mal à croître avec une qualité inférieure et l'augmentation des coûts, actuellement environ 32 % de la demande annuelle d'or est remplie par les sources au-dessus du sol. Il en résulte que le prix de l'or devient de plus en plus sensible à la perception de risque des investisseurs. La crise de la dette souveraine et le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale augmentent le besoin et l'urgence d'effectuer des opérations de couvertures. Même si l'or a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie, il demeure considérablement en dessous de son sommet précédent lorsque l'on tient compte de l'inflation. Cela diffère nettement de nombreux autres produits de base. Les perspectives actuelles d'une reprise progressive de l'économie mondiale et la hausse des taux d'intérêt qui en résulterait maintiendront probablement le prix de l'or à court terme, mais les liquidités sont encore importantes et d'importants pays industrialisés continuent à déboursier au-delà de leurs moyens, entraînant la possibilité d'une hausse du prix de l'or à l'avenir. À court terme, le dollar américain est susceptible de demeurer élevé en raison de sa croissance relativement forte par rapport à d'autres régions du monde, diminuant le besoin immédiat d'opérations de couverture. Au cours des dernières années, les producteurs de l'or s'occupent activement de diverses questions opérationnelles et ont pour objectif d'améliorer leur rentabilité dans le contexte actuel du prix de l'or, ce qui est de bon augure pour leur performance une fois que les produits de base se redresseront.

### MÉTAUX COMMUNS, EN VRAC ET AUTRES MATÉRIAUX

La demande en métaux communs est plus sensible à l'état actuel de l'économie mondiale que par rapport à d'autres produits. Dans cette optique, il importe de ne pas surestimer l'influence des États-Unis sur la demande de métaux. Selon la London Metal Exchange et la Economist Intelligence Unit, même si les États-Unis demeurent un gros consommateur de métaux communs, l'importance des pays en voie de développement, la Chine, plus particulièrement, est actuellement bien plus considérable. Le gestionnaire des placements s'attend à ce qu'une reprise graduelle de l'économie mondiale devrait avoir un impact positif sur la demande des métaux de base, mais l'incidence sur les différents métaux est variable. Ainsi, devant la nécessité permanente de construire des infrastructures dans les pays en voie de développement, la demande en acier demeure forte. Cette vigueur a un effet favorable sur les prix du minerai de fer et du charbon cokéifiable, deux des intrants nécessaires à la fabrication de l'acier. Par contre, la période actuelle est caractérisée par une augmentation de l'offre, ce qui devrait exercer des pressions à la baisse sur les prix au cours des quelques prochaines années. Nickel, d'autre part, a grandement bénéficié de l'interdiction d'exportation de minerai indonésienne, qui a coupé l'offre mondiale de 20 %, selon le Groupe Macquarie. Les répercussions favorables apparaîtront probablement au cours des 12 prochains mois, puisque les stocks existants diminuent de façon constante. Il semble probable que les répercussions favorables de cette interdiction se feront sentir en 2015, puisque des prélèvements sont constamment effectués sur les stocks. Les stocks de métaux communs sont généralement faibles par rapport à la consommation, ce qui est de bon augure pour une reprise éventuelle lorsque l'économie mondiale reprendra sa forte croissance.

### ÉNERGIE

Le gestionnaire de placements prévoit que l'énergie nucléaire continuera de jouer un rôle important comme source d'énergie stable à grande échelle dans un avenir prévisible. Le gestionnaire de placements estime que le marché de l'uranium (intrant principal dans le processus nucléaire) connaîtra une insuffisance croissante en termes d'offre jusqu'à ce que de nouvelles mines puissent entrer en production. De plus, le gestionnaire de placements considère que les baisses récentes des niveaux des stocks, la reconnaissance par la Russie de ses propres besoins internes en uranium en conséquence desquels elle deviendra un importateur net de l'uranium, et la construction d'environ 40 nouveaux réacteurs commerciaux au cours des prochaines 10 à 15 années accentueront cette insuffisance. Comme les conséquences négatives découlant de l'incident nucléaire de Fukushima au Japon s'amoindrissent au fil du temps, le gestionnaire de placements croit que les paramètres fondamentaux à long terme du marché de l'uranium devraient se rétablir en temps opportun.

Les produits énergétiques se distinguent surtout par le fait qu'ils sont essentiellement non renouvelables. Une fois consommées, les unités d'énergie ne peuvent être aisément réutilisées ou recyclées. Compte tenu des ressources souterraines limitées et des besoins croissants en énergie, ainsi que de la croissance généralisée de l'économie, le gestionnaire de placements croit qu'il sera de plus en plus difficile de conserver le statu quo. Il faut soit augmenter l'offre, soit rationner la demande. Plutôt que le résultat de spéculations effrénées, la hausse des prix des ressources énergétiques constitue tout simplement un avertissement pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Nous ne manquons pas d'énergie, mais plutôt d'énergie peu coûteuse.

*(Voir la suite de l'Aperçu de secteur à la page suivante)*

## APERÇU DU SECTEUR (SUITE)

**ÉNERGIE (SUITE)** Une fois commencée, la production de pétrole et de gaz naturel ne cesse de décliner. Par exemple, selon le rapport mensuel Novembre ici à 2015 Agence internationale de l'énergie, la production annuelle actuelle d'huile se situe à un peu plus de 94 millions de barils par jour. En raison de la baisse annuelle moyenne de 5 %, il faudra remplacer une production équivalant à 4,7 millions de barils par jour, soit 1,7 milliard de barils par année. La tâche est monumentale, et ce, même sans tenir compte de la croissance annuelle de la demande qui s'élève à environ 1 million de barils par jour. Il devient de plus en plus difficile de faire face à cet enjeu en raison du regain du mouvement de nationalisation des ressources et de l'influence grandissante des groupes de pression écologistes, qui limitent l'accès aux ressources inexploitées et augmentent les coûts d'exploitation des grandes sociétés pétrolières. Le développement récent de l'huile de schiste en Amérique du Nord n'a fait que déplacer la distribution régionale de l'approvisionnement, sans modifier de façon fondamentale la situation générale de moyen à long terme. Encore une fois, la baisse récente des prix du pétrole devrait ralentir la croissance de la production d'huile de schiste et de sables bitumineux, rétablissant ainsi l'équilibre du marché. Le gestionnaire de placements croit qu'étant donné que seuls quelques exportateurs satisfont à la demande mondiale en énergie, toute perturbation – géopolitique ou autre – de la production pourrait entraîner des hausses subites des prix de l'énergie. Même si le rythme de la croissance de la demande a ralenti, la croissance de l'offre globale demeure lente et l'équilibre du marché demeure très fragile. La production de gaz naturel nord-américain demeurera quant à elle probablement à l'intérieur de la fourchette actuelle jusqu'à ce que l'effet de la production en hausse de gaz de schiste puisse être absorbé par la demande croissante en énergie et de l'industrie. Ce processus est en cours depuis 2002. Avec des signes de baisse des dépenses et le nombre de plate-forme de dépression pour le gaz naturel, le prix du gaz naturel a trouvé un fond et est en train d'établir une longue plage de terme plus élevé. L'essor rapide de l'exportation du gaz naturel liquéfié de l'Amérique du Nord pourrait également avoir un effet favorable sur les prix à moyen terme.

Le charbon est une autre source d'énergie importante. Grâce aux techniques d'extraction avancées, le charbon maintient son rôle prépondérant dans la chaîne d'énergie en raison de ses prix compétitifs. Il reste encore un grand nombre de réserves de charbon dans le monde, toutefois, la production du charbon a été réduite par suite de restrictions d'ordre environnemental, d'inondations, de pénuries d'électricité et de restrictions des infrastructures. La croissance constante de la production d'électricité crée, à long terme, un contexte favorable à la demande de charbon thermique. Le charbon cokéifiable, employé dans la production de l'acier, connaît une croissance similaire en raison de la forte demande pour les aciers utilisés dans la construction d'infrastructures. À court terme, les prix du charbon cokéifiable devraient possiblement rester faibles en raison d'un abandon progressif des sources de production à coût élevé.

Le gestionnaire de placements prévoit que l'énergie nucléaire jouera un rôle beaucoup plus important dans le secteur de l'énergie dans un avenir prévisible. Étant donné que l'énergie nucléaire est la seule source d'énergie de remplacement qui a fait ses preuves et qui affiche une rentabilité réelle, et ce, sans subvention, de nombreuses centrales nucléaires sont construites partout dans le monde, malgré l'opposition des groupes communautaires et de protection de l'environnement (voir Ux Consulting Company, « Uranium Market Outlook : Troisième trimestre 2015 »). Il faut souligner que la production d'énergie nucléaire n'émet pratiquement pas de dioxyde de carbone, ce qui devrait lui permettre d'être incluse dans la stratégie relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de tout gouvernement.

## PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS

Un placement dans les parts de catégorie Québec comportera un certain nombre de répercussions fiscales pour le souscripteur éventuel. Le commandité a rédigé l'exposé suivant afin d'aider les souscripteurs éventuels à évaluer les répercussions fiscales qui leur sont applicables en raison de l'acquisition, de la détention et de la disposition de parts de catégorie Québec; cet exposé n'est pas fondé sur un avis comptable ou juridique indépendant. L'exposé vise à illustrer certaines répercussions fiscales pour les souscripteurs qui sont des particuliers résidents canadiens (sauf des fiducies) qui ont acquis 5 000 \$ de parts de catégorie Québec (200 parts de catégorie Québec) dans la société en commandite et qui continueront à détenir leurs parts dans la société en commandite jusqu'au Mi-Février 2016. **Ces illustrations ne sont que des exemples, et les déductions fiscales réelles peuvent être très différentes. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus. Le moment de ces déductions peut également varier par rapport à ce qui est indiqué dans le tableau. Pour connaître les principaux aspects financiers ayant trait au portefeuille national, se reporter au prospectus.**

### EXEMPLE DE DÉDUCTIONS FISCALES POUR LE PORTEFEUILLE QUÉBEC

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2016	2017 et au-delà	Total	2016	2017 et au-delà	Total
<b>Placement initial</b>	5 000 \$	- \$	5 000 \$	5 000 \$	- \$	5 000 \$
<b>Crédits d'impôt à l'investissement (« CII ») gagné sur les FEC (100 % des FEC engagés sont admissibles au CII de 15 %)<sup>1)</sup></b>	675 \$	- \$	675 \$	675 \$	- \$	675 \$
<b>Déductions fiscales</b>						
FEC <sup>1), 2)</sup> :	4 500 \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	- \$	4 500 \$
Autres déductions <sup>2), 3), 4)</sup> :	321 \$	432 \$	753 \$	263 \$	403 \$	665 \$
	4 821 \$	432 \$	5 253 \$	4 763 \$	403 \$	5 165 \$
Inclusion du revenu de CII (la valeur du CII est incluse dans le revenu imposable de l'année 2)	- \$	(675 \$)	(675 \$)	- \$	(675 \$)	(675 \$)
<b>Total des déductions fiscales<sup>5), 6), 7), 8)</sup></b>	4 821 \$	(243 \$)	4 578 \$	4 763 \$	(273 \$)	4 490 \$

### AVANTAGES FISCAUX DU FÉDÉRAL ET DU QUÉBEC POUR LE PARTICULIER DU QUÉBEC EN SUPPOSANT QUE 75 % DES FONDS DISPONIBLES DU PORTEFEUILLE QUÉBEC SONT INVESTIS DANS DES FEC ENGAGÉS AU QUÉBEC

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2016	2017 et au-delà	Total	2016	2017 et au-delà	Total
<b>Placement</b>	5 000 \$	- \$	5 000 \$	5 000 \$	- \$	5 000 \$
<b>Économies d'impôt grâce aux déductions<sup>10), 11)</sup></b>						
Fédéral	(1 329 \$)	(119 \$)	(1 448 \$)	(1 313 \$)	(111 \$)	(1 423 \$)
Québec	(1 372 \$)	(111 \$)	(1 483 \$)	(1 357 \$)	(104 \$)	(1 460 \$)
Impôt sur les gains en capital <sup>9)</sup>	22 \$	21 \$	43 \$	12 \$	16 \$	28 \$
<b>CII fédéral (après impôt)</b>	(489 \$)	- \$	(489 \$)	(489 \$)	- \$	(489 \$)
<b>Total des charges fiscales nettes (économies)</b>	<b>(3 167 \$)</b>	<b>(210 \$)</b>	<b>(3 377 \$)</b>	<b>(3 146 \$)</b>	<b>(199 \$)</b>	<b>(3 345 \$)</b>
Fraction à risques <sup>9)</sup>			1 623 \$			1 655 \$
Seuil de rentabilité du produit de disposition <sup>12)</sup>			1 956 \$			1 994 \$
Protection contre la chute du cours <sup>15), 16)</sup>			61 %			60 %
Déductions équivalentes minimales exprimées en pourcentage de l'investissement initial <sup>13), 14)</sup>			130,4 %			128,6 %

(Voir les notes et hypothèses à la page suivante)

**NOTES ET HYPOTHÈSES :** Les calculs qui précèdent se fondent sur les estimations et les hypothèses décrites à la rubrique « Notes et hypothèses » figurant dans le prospectus qui fait partie intégrante de l'exposé. Veuillez vous reporter aux « Notes et hypothèses » sous la rubrique « Principaux aspects financiers » dans le prospectus pour obtenir le texte intégral des estimations et hypothèses sous-jacentes aux calculs qui précèdent.

- (1) Pour le portefeuille Québec, Il est supposé qu'en 2016, 100 % des fonds disponibles engagés pour acquérir des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles au Québec et en dehors du Québec, permettront à un commanditaire de bénéficier d'un crédit d'impôt à l'investissement fédéral au titre des « dépenses minières déterminées » non remboursable de 15 % à l'égard de certains FEC miniers « réels » engagés par une société exploitant des ressources naturelles en 2016 et qui ont fait l'objet d'une renonciation aux termes de conventions de placement conclues avant décembre 2016. Il est supposé que le commanditaire sera assujéti à l'impôt sur le montant du crédit d'impôt à l'investissement récupéré en 2017 (sauf aux fins de l'impôt provincial au Québec). Le crédit d'impôt à l'investissement est décrit plus amplement à la note 2 dans le Prospectus).
- (2) Les calculs supposent que seules les parts de catégorie Québec ont été vendues (c.-à-d. qu'aucune part de catégorie nationale n'est en circulation). Les calculs supposent également que les frais du placement sont de 100 000 \$ dans le cas du placement minimal et de 200 000 \$ dans le cas du placement maximal, que les honoraires annuels du commandité sont de 90 000 \$ dans le cas du placement minimal et de 180 000 \$ dans le cas du placement maximal, que les frais d'exploitation et d'administration sont de 230 500 \$ dans le cas du placement minimal et de 285 000 \$ dans le cas du placement maximal, pendant la durée de la société en commandite, et que tous les fonds disponibles (4 500 000 \$ dans le cas du placement minimal et 9 000 000 \$ dans le cas du placement maximal; se reporter à la rubrique « Emploi du produit ») sont investis dans des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles qui, à leur tour, engagent ces montants au titre des FEC qui font l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite, avec une date de prise d'effet en 2016, et sont attribués à un commanditaire de la catégorie Québec (défini à la rubrique « Incidences fiscales du Québec » dans le Prospectus) et déduits par ce dernier en 2016.
- (3) Ces montants concernent les coûts engagés par la société en commandite, y compris la rémunération des placeurs pour compte et les frais du placement (y compris les frais de déplacement, de vente et de commercialisation, dont les taxes et impôts), et certains autres frais d'exploitation et d'administration estimatifs ainsi que les honoraires du commandité (se reporter à la note 1 dans le Prospectus qui précède). Dans la mesure où ces frais sont financés au moyen de la facilité de prêt du portefeuille national (y compris la quote-part du portefeuille national des frais financés au moyen de la réserve d'exploitation), le montant en capital impayé et l'intérêt sur celui-ci constitueront un montant à recours limité de la société en commandite et des commanditaires. En règle générale, ces frais ne seront pas déductibles par la société en commandite tant que le montant emprunté n'aura pas été remboursé, remboursement qui, selon les calculs, devrait avoir lieu en 2017 et avant la clôture d'une opération de liquidité ou la dissolution de la société en commandite, selon la première éventualité. Les frais seront alors réputés avoir été engagés à hauteur du montant remboursé. Les deux calculs supposent que la société en commandite réalisera suffisamment de gains en capital pour lui permettre d'acquitter les frais d'exploitation et d'administration en excédent des frais financés au moyen de la réserve d'exploitation.
- (4) Sous réserve de la note 3), la rémunération des placeurs pour compte et les frais du placement sont déductibles aux fins de la Loi de l'impôt au taux de 20 % par année.
- (5) Suppose qu'aucune tranche du prix de souscription des parts ne sera financée par un montant à recours limité.
- (6) Un commanditaire ne peut demander de déductions fiscales en excédent de sa fraction « à risques ».
- (7) Les calculs supposent que le commanditaire n'est pas assujéti à l'impôt minimum de remplacement. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le Prospectus.
- (8) Les montants des déductions fiscales, du revenu ou du produit de disposition à l'égard d'un souscripteur particulier seront vraisemblablement différents de ceux indiqués précédemment.
- (9) Les calculs supposent que des gains en capital sont réalisés à la vente d'actifs de la société en commandite en vue de rembourser des sommes empruntées aux termes de la facilité de prêt du portefeuille national et d'acquitter les frais d'exploitation et d'administration en excédent de la réserve d'exploitation, tel qu'il est décrit à la note 3). Le tableau ne tient pas compte de l'impôt sur les gains en capital payable à la disposition des parts ou des actions de l'organisme de placement collectif par les commanditaires.
- (10) Selon le calcul, il est supposé que 75 % des fonds disponibles seront investis dans des actions accréditives émises par des sociétés exploitant des ressources naturelles dont 100 % des FEC sont engagés dans la province de Québec (les « fonds admissibles au Québec »), et qu'un commanditaire du Québec aura droit à une déduction supplémentaire de 10 % à l'égard de certains FEC et à une autre déduction supplémentaire de 10 % à l'égard de certains frais d'exploration pétrolière et gazière ou d'exploration minière de surface, engagés dans la province de Québec. Pour les besoins de nos calculs des résultats, nous avons supposé que 50 % des fonds admissibles au Québec permettent d'obtenir la déduction supplémentaire de 20 % et que 50 % permettent d'obtenir la déduction supplémentaire de 10 %. Il est supposé que le revenu de placement d'un commanditaire du Québec excédera ses frais de placement pour une année donnée. À ces fins, les frais de placement incluent certains intérêts et certaines pertes déductibles de la société en commandite attribués à ce commanditaire et 50 % des FEC (sauf les FEC engagés au Québec) ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite puis ayant été attribués au commanditaire en question et déduits par ce dernier aux fins de l'impôt du Québec. Si les frais de placement du commanditaire du Québec devaient excéder son revenu de placement pour une année donnée, l'excédent ne serait pas déductible pour cette même année aux fins de l'impôt du Québec, mais il pourrait être porté en réduction du revenu de placement gagné au cours de l'une des trois années d'imposition précédentes ou au cours de toute année d'imposition subséquente, dans la mesure où le revenu de placement est supérieur aux frais de placement correspondants pour l'année visée.
- (11) Les calculs supposent un taux marginal d'imposition fédéral de 27,56 % pour les résidents du Québec et un taux marginal d'imposition provincial de 25,75 % au Québec pour le portefeuille Québec. Les économies d'impôt sont calculées en multipliant le total estimatif des déductions d'impôt sur le revenu pour chaque année par le taux marginal d'imposition hypothétique pour l'année visée. Cette illustration suppose que le souscripteur a un revenu suffisant de sorte que les économies d'impôt illustrées seront réalisées au cours de l'année indiquée.
- (12) Dans le calcul de l'impôt sur les gains en capital et du seuil de rentabilité du produit de disposition aux fins de l'impôt provincial du Québec, il est supposé que le commanditaire de la catégorie Québec qui est un particulier a dans son compte de dépenses (défini à la rubrique « Incidences fiscales du Québec ») un montant suffisant pour lui permettre de se prévaloir d'une exonération en vertu de la Loi de l'impôt du Québec pour la totalité du gain en capital imposable lié aux placements effectués au Québec qu'il a réalisés au moment de la disposition de son placement initial.
- (13) La déduction équivalente minimale est calculée comme la somme i) de la déduction fiscale nette (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu) et ii) du CII gagné sur les FEC divisé par le taux marginal d'imposition (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu). Cela représente la valeur des déductions fiscales qui procureraient les mêmes économies d'impôt pour les investissements indiqués exprimés en pourcentage de l'investissement initial, soit 5 000 \$.
- (14) Le seuil de rentabilité du produit de disposition représente le montant qu'un souscripteur doit recevoir de sorte que, après avoir payé l'impôt sur les gains en capital, il récupérera sa fraction à risques (la somme en jeu). L'impôt sur les gains en capital est calculé en fonction de l'hypothèse selon laquelle le prix de base rajusté du placement est nul et 50 % du gain du souscripteur fait l'objet du taux marginal d'imposition hypothétique de 50 %. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes dans le Prospectus ».
- (15) Les calculs ne tiennent pas compte de la valeur du rendement de l'argent. Tout calcul de la valeur actuelle devrait prendre en compte le moment des flux de trésorerie, la situation fiscale actuelle et future du souscripteur et toute variation de la valeur marchande des portefeuilles, facteurs que le commandité ne peut estimer avec précision actuellement.
- (16) On calcule la protection contre la chute du cours en soustrayant du coût du placement initial le seuil de rentabilité du produit de disposition et en divisant le résultat par le coût du placement.

## ÉQUIPE DE GESTION CHEVRONNÉE

L'équipe de direction du commandité est composé du groupe suivant de spécialistes chevronnés, et chacun d'eux a une réputation bien établie au sein du secteur des services financiers canadiens et dans la gestion de placements dans les ressources énergétiques.

### HUGH CARTWRIGHT, B.COMM – PRÉSIDENT DU CONSEIL ET ADMINISTRATEUR



- Président, associé directeur et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd., promoteur du placement et société mère du commandité.
- M. Cartwright a obtenu de la University of Calgary un baccalauréat en commerce et s'est spécialisé en finance.

### SHANE DOYLE, B.A., M.B.A. – PRÉSIDENT, CHEF DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEUR



- Associé directeur et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd.
- M. Doyle compte une vaste expérience en matière de services de conseils financiers aux entreprises, d'expansion des affaires, de gestion des relations avec la clientèle et de supervision du territoire.
- M. Doyle a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la St. Mary's University à Halifax en 1988.

### JIM HUANG, CFA, CGA – GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE ET ADMINISTRATEUR



- Président et gestionnaire de portefeuille de T.I.P. Wealth Manager Inc., dont les services ont été retenus par le gestionnaire pour agir à titre de gestionnaire de placements de la société en commandite. En qualité de gestionnaire de portefeuille, M. Huang repère et définit les occasions de placement, que ce soit dans des sociétés ou au sein de secteurs, et s'assure qu'il s'agit de placements solides pouvant procurer une plus-value du capital pour le portefeuille du Maple Leaf Short Duration Flow-Through Limited Partnership.
- M. Huang a plus de 20 ans d'expérience dans la gestion des placements et a agi à titre de gestionnaire et de cogestionnaire de portefeuille de 15 autres sociétés en commandite accréditées.

### BRUCE FAIR, BA - ADMINISTRATEUR



- Président et administrateur de Mench Capital Corp., une société de services financiers et d'expert-conseil des marchés financiers
- Plus de 20 ans d'expérience dans la syndication de produits, le développement d'entreprises et la distribution de produits et services financiers visant principalement les secteurs pétrolier, gazier et minier.

### JOHN DICKSON, CGA, B.A. – CHEF DES FINANCES



- Chef des finances de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd.
- M. Dickson compte plus de 15 années d'expérience à des postes de gestion financière, de comptabilité et de communication de l'information en valeurs mobilières et encadre les services de comptabilité administrative et de communication de l'information nécessaires pour les sociétés en commandite accréditées.
- M. Dickson est comptable général accrédité et titulaire d'un baccalauréat en administration de l'université Lakehead en Ontario.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE CHOISIS

Les présents titres sont de nature spéculative. Il s'agit d'une mise en commun sans droit de regard. Un placement dans la société en commandite ne convient qu'aux souscripteurs qui peuvent assumer la perte de la totalité ou d'une partie de leur placement. Rien ne garantit qu'un placement dans les parts procurera un rendement positif, s'il en est. Rien ne garantit non plus que le commandité sera en mesure de repérer un nombre suffisant d'émetteurs prêts à émettre des actions accréditives afin de permettre au portefeuille Québec d'engager la totalité de ses fonds disponibles d'ici le 31 décembre 2015. Par conséquent, il se peut que le capital soit remboursé aux commanditaires de la catégorie Québec, qui pourraient ne pas être en mesure de réclamer les déductions d'impôt prévues.

En vertu d'une initiative proposée par le gouvernement libéral visant à réduire progressivement les subventions à l'industrie des combustibles fossiles qui comprends une instruction au ministre des Finances d'élaborer des propositions permettant les déductions de FEC seulement dans les cas de travaux d'exploration infructueux, les avantages fiscaux en vertu de la Loi de l'impôt associé à un placement dans des actions accréditives peuvent être réduits ou éliminés.

***Pour obtenir des renseignements complets, notamment des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, veuillez vous reporter au prospectus.***

## CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

DATE	ÉVÉNEMENT
➤ <b>Vers la mi-Février 2016</b>	Clôture initiale.
➤ <b>Au plus tard le 31 Mars 2016 :</b>	Les commanditaires reçoivent leur relevé provincial RL-15 et leur relevé fédéral T5013 aux fins de l'impôt.
➤ <b>Le, ou vers le 30 juin, 2017 :</b>	Le commandité a l'intention de mettre en œuvre une opération de liquidité.
➤ <b>Dans un délai de 60 jours de la réalisation de l'opération de liquidité :</b>	Des actions de l'organisme de placement collectif sont distribuées après le transfert des actifs de la société en commandite à l'OPC, si une opération de roulement avec un OPC est mise en œuvre.
➤ <b>Le, ou vers le 30 juin, 2018 :</b>	Si une opération de liquidité n'est pas mise en œuvre, la société en commandite sera dissoute, à moins que les commanditaires n'approuvent, par résolution extraordinaire, la poursuite des activités de la catégorie avec un portefeuille géré activement.

## COORDONNÉES DES MEMBRES DU SYNDICAT

### Banque Scotia

#### Services bancaires d'investissement

Robert Hall 416-933-2624  
Matthew Jones 416-865-2046

#### Marchés des capitaux propres

Nikita Tziavas 416-863-3727  
Chris Kennedy 416-863-7799  
Stacy Um 416-863-7771

### BMO Marchés des capitaux

Robin Tessier  
416-359-8245

### CIBC

Michael Shuh  
416-956-3992

### Financière Banque Nationale Inc.

Tim Evans  
416-869-7939 416-956-3992

### GMP Valeurs Mobilières S.E.C.

Andrew Kiguel  
416-943-6600

### Corporation Canaccord Genuity

Rod Sedran  
416-869-3198

### Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Nikolas Javaheri  
519-985-3536

### Placements Manuvie incorporée

David McLeod  
604-687-1666

### Raymond James Ltée

Graham Fell  
416-777-7187

### Valeurs mobilières Burgeonvest Bick Limitée

Vilma Jones  
647-347-4488

### Valeurs mobilières Dundee Itée

Tony Loria  
403-268-7433

### Société de Valeurs Global Inc.

Adam Garvin  
604-443-0825

### Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.

Pierre-Francois Roy  
514-499-0224

### Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Tyler Wervin  
204-942-7637

## PRÉSENTATIONS LOCALES

Si vous souhaitez que Maple Leaf Short Duration Flow-Through organise une présentation dans votre localité, veuillez communiquer avec votre service de syndication ou avec Stacy Um de Banque Scotia au 416-863-7771 ou à [stacy.um@scotiabank.com](mailto:stacy.um@scotiabank.com).



609, rue Granville, bureau 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5

Tél. : 604.684.5750 ou 1.866.688.5750 Téléc. : 604.684.5748 Courriel : [info@MapleLeafFunds.ca](mailto:info@MapleLeafFunds.ca)

[www.MapleLeafFunds.ca](http://www.MapleLeafFunds.ca)